



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF

Question écrite n° 110847

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les conclusions du rapport du Médiateur de l'énergie, selon lesquelles EDF devrait rembourser un trop perçu de plusieurs millions d'euros à plusieurs millions de nos concitoyens. Est notamment en cause le non-remboursement des trop-perçus. En effet, en cas de résiliation de contrat, EDF ne rembourse automatiquement ses dettes que si elles dépassent 15 euros. En dessous de cette somme, c'est au client d'en faire la demande par écrit. Souvent, les clients ne sont pas même au courant qu'ils ont droit à un remboursement, et ne sont donc jamais remboursés, ce qui est scandaleux. Il lui demande quelle est sa réaction à l'annonce de ce scandale et quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement pour que l'argent dû par EDF soit remboursé dans les plus brefs délais aux citoyens à qui l'entreprise doit de l'argent, et ce même s'ils n'en ont pas fait la demande.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110847

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)